

## INSCRIPTION / REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2023-2024

Les dossiers pour la cantine scolaire 2023-2024 sont disponibles à l'accueil de la mairie d'Elné ainsi que sur le site de la ville : <https://ville-elné.fr/fr/> onglet « ELNE VIVRE ENSEMBLE », choix « Enfance et périscolaire ».

**Le dossier se dépose à la mairie en version « papier » les matins du 5 juin au 13 juillet 2023 inclus, avec paiement obligatoire sur place au moment du dépôt du dossier. Merci de respecter les horaires notés ci-après.**

Un dossier complet comprend :

- ➔ Original de la fiche d'inscription complétée et signée (une fiche par enfant)
- ➔ Original de la dernière page du règlement intérieur, complétée et signée, à détacher (une page par foyer)
- ➔ Votre dernière attestation de quotient familial émise par la CAF, ou à défaut, avis d'imposition 2022 (sur les revenus de 2021 de votre foyer) pour calcul du quotient familial

Si vous souhaitez régler les frais de cantine scolaire par prélèvement :

- ➔ Autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée, accompagnée du relevé d'identité bancaire.

**Pour les familles qui étaient déjà en prélèvement précédemment**, le dossier de réinscription complété et signé, se dépose à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte à lettres de la Mairie rue du Marché, **du 5 juin au 13 juillet 2023 inclus** également. Sans changement au niveau de vos références bancaires, merci de ne pas fournir d'autorisation de prélèvement ni de RIB, car ces informations sont déjà renseignées.

**Toute inscription ne sera effective qu'après dépôt du dossier complet et paiement des repas de cantine (chèque, espèces, ou carte bancaire -sauf pour les familles en prélèvement-)**  
**Faute d'accomplir cette démarche d'inscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine. Les dates des permanences sont à respecter, ceci pour une bonne organisation du service en cantine ainsi que pour la bonne préparation de la commande des repas pour la rentrée de septembre 2023.**

**Attention ! En cas de dossier incomplet, celui-ci vous sera rendu et l'inscription de votre enfant ne sera pas effectuée.**

***N.B. : si changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avvertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par écrit ou par mail à [affairescolaires@ville-elné.com](mailto:affairescolaires@ville-elné.com)***